

Déviaton, sablière : les opposants poursuivent leur lutte à Moncé-en-Belin

L'association d'opposants bien connus, « Grain de sable et pomme de pin » s'oppose à la déviation Arnage/Ponthibault et au projet de sablière. Et s'en explique.

Hier, l'Apegi (présidée un temps par Arnaud Paris) et les riverains de la butte du Vieux Mans (représentés par Christiane Blossier) œuvraient, avec d'autres, sur « des projets en contradiction avec la protection de l'environnement » dont la déviation Arnage/Ponthibault et le projet de sablière sur Moncé-en-Belin.

Arguments

Aujourd'hui (depuis fin juin), les voilà réunis - ainsi que d'autres membres - dans une nouvelle association sortie des bois de Moncé et de Saint-Hubert : Grain de sable et pomme de pin (1). « Nous sommes là pour la défense de l'environnement. La majorité de nos quarante adhérents ne sont pas riverains » des deux projets en cours, assure Christiane Blossier.

Bon. Les arguments contre les deux projets n'ont, eux, pas

bougé d'un iota : « La déviation passe en zone inondable », « ne soulagera que 15 % du trafic routier » pour un coût « d'au moins 8 millions d'euros ». Et desservira surtout « les intérêts privés de la sablière » laquelle amènera trafic routier et poussières sur la commune.

Et de proposer - en retour des conclusions favorables de l'enquête publique menée fin 2007 - un autre tracé et un développement de l'axe ferré. Les propos sont étayés. Les documents nombreux. L'opposition et la détermination, affichées. « On ira jusqu'au recours juridique s'il le faut. Il y a eu le Grenelle de l'Environnement. Maintenant, on demande que les discours deviennent concrets. »

La déviation sur le bureau du préfet

Le dossier de la déviation - validé le 12 septembre dernier par le conseil général - est aujourd'hui sur le bureau du



L'association assure avoir déjà une quarantaine d'adhérents en quelques mois.

préfet, désormais en charge de délivrer ou non l'arrêté d'utilité publique.

Quant à la sablière, « le projet est toujours à l'état d'études, par trois cabinets différents » indique la société nantaise GSM,

porteuse du projet. Un projet présenté à la nouvelle municipalité de Moncé-en-Belin le 15 septembre dernier.

Pour le maire de Moncé, « le dossier de la sablière est abordé comme n'importe quel autre

privé ». Et de rappeler que l'autorisation finale sera là aussi délivrée - ou non - par le préfet.

Ronan LE MONNIER
(1) 02-43-42-55-37.